



Association Faire Face

Contact : faireface.association@gmail.com

Tel : 07.62.62.70.80

Siège social : 45 rue Jean de Pins 31300 Toulouse

N° SIRET : 498 519 560 00029

État des lieux des inégalités femmes-hommes dans le secteur sportif

1) Le genre dans le sport

Le sport est un domaine dans lequel les constructions sociales de la masculinité et de la féminité jouent un rôle clé. En effet, on associe traditionnellement le sport à la notion de « virilité ». De fait, il existe des sports « masculins » en lien avec la virilité, la force et la compétition (rugby, foot, etc.), tandis qu'il existe des sports plus « féminins », avec moins de compétition et davantage de précision et de douceur (danse, gymnastique, etc.)¹. Ainsi, le milieu du sport n'est pas exempté d'inégalités femmes-hommes et de stéréotypes de genre.

2) État des lieux des inégalités de genre dans le sport

Ces stéréotypes liés au genre ont non seulement un impact sur la parité dans les pratiques sportives mais également dans les professions autour du sport. Plusieurs sociologues ont montré que le milieu sportif était un espace de hiérarchisation entre les sexes où s'exercent des rapports de pouvoir (Connell, ...). En effet, le secteur sportif se situe dans le prolongement de la **division sexuelle du travail** : il existe une **sexuation des compétences dans le travail sportif**.

Les femmes rencontrent des difficultés d'accès à l'arbitrage, aux instances dirigeantes et à l'encadrement notamment, ce qui cause un **manque de modèles féminins**. Les postes les plus hauts sont majoritairement occupés par les hommes, tandis que les femmes sont reléguées aux commissions liées à la pédagogie et aux postes administratifs et s'approchent peu du haut niveau. Selon un rapport publié en 2019 par la Direction technique nationale de la FFF, les femmes représentent moins de 3 % des arbitres, 3 % du nombre total de joueur.euse.s, 3,3 % des éducateur.ice.s, 5 % des délégué.es, 7,8 % des élues et 12 % des dirigeant.es.

3) Les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Le mouvement #MeToo en 2017 a permis une prise de conscience collective vis-à-vis de l'ampleur du phénomène des violences sexistes et sexuelles et a montré que ces violences sont présentes dans tous les domaines sans exception. Depuis quelques années, différents rapports, enquêtes et études ont dénoncé l'invisibilisation des violences sexistes et sexuelles dans le sport.

¹ Selon une enquête de la MJS intitulée « La différenciation des pratiques fédérales » (2010), les disciplines les plus féminisées sont : la danse (90 % de femmes), les sports glace (82 % de femmes), l'équitation (80,6 % de femmes), tandis que les disciplines les moins féminisées sont : le football (2,7 % de femmes), le rugby (4,4 % de femmes) et la moto (4,7 % de femmes).

En décembre 2019, le site d'investigation Disclose publiait la première enquête journalistique sur les violences sexuelles dans le sport « le revers de la médaille » et déclenche un véritable séisme dans le milieu du sport. Elle révèle que sur 77 affaires analysées, les signaux d'alerte transmis par les victimes étaient ignorés des instances sportives dans 12 % des cas. Pire, dans 23 % des cas, leur soutien était apporté à l'auteur et non à la victime. Pour Mike Hartill, le directeur du Centre de la protection de l'enfance dans le sport et chercheur à l'université Edge Hill : **« Le sport constitue un environnement favorable à la violence sexuelle, car il a, depuis sa création, facilité, toléré et dissimulé cette violence ».**

En février 2020, le ministère des Sports a créé une **cellule dédiée à la lutte contre les violences sexuelles**. Ces remontées ont permis d'établir un profil des agresseurs et des victimes :

- 96 % des agresseurs désignés sont des hommes
- 72% avaient une fonction d'éducateur sportif
- les victimes sont à 83% des femmes (quasiment toutes mineures au moment des faits)
- 9 fois sur 10, ces faits sont qualifiés d'agressions sexuelles.

La cellule ministérielle qui recense les violences sexuelles dans le sport a enregistré plus de 600 signalements de violences sexuelles après les révélations de la patineuse Sarah Abitbol début 2020.

En février 2023, le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques a sorti un guide intitulé « **Pour mieux repérer et réagir face aux violences à caractère sexuel dans le champ du sport** ». Cet outil est à destination de tous·tes les professionnel·les du monde du sport. La même année, le Ministère des sports et le Comité Paralympique et Sportif Français (en lien avec l'association En Avant Toutes) ont également produit le « **Réglo'sport** », un violentomètre adapté au secteur. Ce violentomètre est à destination de tous·tes les pratiquant·es d'activité sportive.

Enfin, en janvier 2024, la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) s'est saisie à son tour de la question des VSS dans le sport. Avec la publication d'un avis intitulé « avis sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport : prévenir, protéger, accompagner », Francesca Pasquini constate que le monde sportif constitue toujours un écosystème au sein duquel la prévention, le suivi, et la dénonciation de ce type de violence reste insuffisamment effectif. Face à une culture sportive où l'omerta règne, **il est urgent de créer une instance permettant de mieux répondre aux spécificités des VSS au sein du milieu sportif.**

4) Diffuser l'autodéfense féministe dans le milieu sportif

L'état des lieux des inégalités de genre et des violences sexistes et sexuelles dans le sport montre la nécessité de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation afin de **diffuser une culture de l'égalité dans ce secteur en particulier**. L'autodéfense féministe est un moyen efficace de prévention des violences de genre, permettant d'interroger les stéréotypes et préjugés véhiculés sur les VSS, de vivre un moment d'échange privilégié entre personnes concernées par le sexisme et gagner du pouvoir et de l'autonomie sur sa vie.

Afin de prévenir la manifestations des violences le plus efficacement possible, il nous semble cohérent d'intervenir à la fois auprès des professionnelles qu'auprès des sportives plus jeunes. Dans un premier temps, proposer des ateliers d'autodéfense féministe aux **professionnelles**

de ce secteur est un moyen de diffuser une culture de l'égalité et de la mixité pour tendre vers une culture sportive plus égalitaire. Dans un second temps, proposer des ateliers d'autodéfense féministe aux **filles et femmes pratiquant des activités sportives** est un moyen efficace pour qu'elles reprennent confiance en elles et pour qu'elles acquièrent des outils qui leur permettront de repérer des situations de violences dans le sport.